

DEMANDES D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront sur des demandes d'autorisation d'exercer :

- aux étages 2 à 33 d'un bâtiment de 33 étages à construire sur le lot 1 340 632 du cadastre du Québec, devant porter le numéro 1215, rue du Square-Phillips, l'usage « université », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et au sous-paragraphe e) du paragraphe 2° de l'article 232.1 ainsi et à l'article 368.5 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1136090011];
- sur le lot 2 621 659, situé au rez-de-chaussée du bâtiment sis au 3418, rue Stanley, l'usage « bureau », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et à l'article 164.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1124400065];
- sur le lot projeté 5 211 499, situé à l'intersection sud-est de l'avenue Lalonde et de la rue de la Visitation, l'usage « bâtiment de 17 logements », et ce, conformément à la procédure des usages conditionnels et à l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) [dossier 1136090013].

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle sera étudiée cette demande aura lieu le mardi 12 mars 2013, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes d'autorisation peut communiquer avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossiers indiqués précédemment.

Montréal, le 23 février 2013

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie